

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

JUILLET-AOÛT
2016

TÉLÉCOM AVIATION

CGSP

FGTB Services Publics

72^e année - n°7 - juillet - août 2016 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



Dossier : P. 4
Congrès IRW-CGSP



ÉDITO
Un Congrès,
une motion,
un combat !
P. 3



INTERNATIONAL
CETA : l'urgence
de la riposte
P. 7



TÉLÉCOM AVIATION
Rappel de la « Déclaration
de principe » de la FGTB
P. 11

Un Congrès, une motion, un combat !

C'est avec ces trois mots que l'on pourrait résumer le Congrès de l'Interrégionale wallonne de la CGSP qui s'est déroulé les 25 et 26 mai derniers à Pont-à-Lesse.

Les congressistes ont fait le bilan de la situation économique et sociale de ce pays depuis l'arrivée du gouvernement De Wever-Michel : ils en ont conclu que la mobilisation générale avec des actions plus dures devait être décrétée.

C'est pourquoi, une motion de l'IRW-CGSP a appelé tous les travailleurs à poursuivre les actions au-delà du 31 mai, date de la grève générale des services publics ; celles-ci se sont poursuivies et les camarades qui ont répondu à cet appel doivent en être remerciés.

Il nous faut maintenant tirer le bilan de ces actions et de la manière dont elles ont été menées et ce, dans le but d'être plus efficaces à l'avenir car notre combat est loin d'être terminé.

En effet, ce n'est pas seulement pour la défense de nos acquis (conditions de travail, statut...) que nous nous battons, mais c'est aussi et surtout pour la préservation d'un modèle de société où les services publics assurent par leur rôle redistributeur des richesses, une cohésion sociale importante en mettant l'égalité au centre de leur préoccupation.

Camarades, ce modèle de société, le gouvernement fédéral des droites qui sévit depuis près de deux ans dans notre pays, a décidé qu'il était devenu obsolète et qu'il était temps, voire « inéluctable », d'appliquer de pseudo remèdes dictés par une doctrine ultralibérale.

Les conséquences de cette politique sont déjà là avec une régression sociale sans précédent (exclusion des chômeurs, saut d'index, report de l'âge légal de la pension, projet de loi sur le temps de travail, coupes sombres dans les dépenses publiques...) que ce gouvernement tente de nous masquer en parlant plutôt de « modernisation ».

Et sous couvert de cette « modernisation », on assiste en fait à la remise en cause systématique et à l'enterrement pur et simple des acquis engrangés de haute lutte par les travailleurs : les soins de santé, la sécurité sociale, la sécurité de l'emploi, les services publics. En bref, tout ce qui constitue les fondements d'une collectivité unie, solidaire et fraternelle se trouve attaqué au bulldozer sans pratiquement aucune concertation sociale digne de ce nom.

Ils nous disent qu'il faut rationaliser, être plus efficace, faire mieux avec moins. Foutaises ! Leur seul but est de faire des économies et surtout de désengager l'État. Et comment s'y prennent-ils ? En faisant payer une nouvelle fois les plus fragiles et en tentant de leur faire comprendre que la précarité est à présent un mal nécessaire.

Ce n'est pas une modernisation qui nous est appliquée ni même un plan de rigueur, mais une véritable marche arrière, voulue et organisée, dont on ne peut imaginer jusqu'où elle nous conduira avec pour nous, syndicalistes, cette question en filigrane : **quelle société voulons-nous laisser demain à nos enfants ?**

Une société solidaire avec un État responsable s'appuyant sur une démocratie à toute épreuve ou un système individualiste à l'américaine qui exclut les pauvres et oblige les vieux à travailler jusqu'à leur dernier souffle ?

Pour nous, hommes et femmes de gauche, la question ne se pose même pas ; c'est pourquoi, camarades, la lutte que nous avons appelée de tous nos vœux lors du congrès DOIT se poursuivre. Il faudra s'organiser mais aussi convaincre ceux qui doutent encore de la légitimité de notre combat.

Il faudra rappeler sans cesse que nous luttons pour un projet de société, et non, comme le prétend faussement le chef de la N-VA, pour faire le jeu de l'un ou l'autre parti politique. Ce sont des valeurs et des principes qui guident nos actions et non des enjeux basement politiques ou communautaires.

Puisque nous avons pris conscience des dangers qui pèsent sur notre modèle social, nous sommes décidés à ne rien lâcher. « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent » disait Camus, le temps est venu de tout donner pour faire comprendre à ce Gouvernement qu'il n'est pas le nôtre.

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Congrès statutaire de l'IRW-CGSP : l'IRW en ordre de marche !

Ces mercredi 25 et jeudi 26 mai, l'IRW-CGSP a tenu son congrès statutaire au Castel de Pont-à-Lesse.

Le Congrès de l'Interrégionale wallonne de la CGSP se tient à un moment charnière. Alors que le gouvernement libéral de Charles Michel fait le forcing contre les services publics et déploie son arsenal législatif contre les travailleurs, alors que nos camarades agents pénitentiaires en sont déjà pratiquement à un mois de grève, le Congrès a pris la mesure de l'évènement. Tout en renouvelant ses instances, il se pose également en fer de lance de la résistance à l'austérité qui étend sur l'ensemble des travailleurs le voile épais des mauvais jours.

Réuni sous la présidence du Camarade Roland Vansainge, le Congrès a procédé au renouvellement de ses instances et a élu un nouveau Secrétaire général en la personne du Camarade Patrick Lebrun, présenté par le secteur AMiO.

C'est pratiquement l'ensemble du Secrétariat wallon qui cède sa place à une nouvelle équipe.

Secrétaire général IRW-CGSP : Patrick Lebrun

Secrétaire général adjoint : Laurent Pirnay

Secrétariat permanent : Président fédéral, Michel Meyer

Président IRW-CGSP : Daniel Verdebout

Vice-président IRW-CGSP : Joël Thône

Vice-président IRW-CGSP : Étienne Libert

Notons également que le Congrès a procédé à l'élection des quatre vérificateurs aux comptes wallons, à savoir les cdes Béatrice Delestienne, Stephan Thoumsin, Alphonse Vandembroucke et Gilbert Larbuisson.

La Cde Josiane Dekoker a été élue au mandat de vérificateur wallon aux comptes fédéraux.

Parce qu'on en a marre !

Pas de répit ! L'heure est à l'action. Le Congrès a décidé de répondre de manière forte et rapide aux demandes des congressistes et aux attentes de nos affiliés. Parce qu'on en a marre de voir la destruction systématique de nos services publics ! Marre de l'appauvrissement généralisé d'une large partie de la population. Marre de se faire voler nos vies au travers d'une augmentation du temps de travail. Marre de voir le racisme et le rejet de l'autre devenir des éléments d'une stratégie politique !

Voilà près de deux ans que le gouvernement ignore nos revendications et refuse toute véritable concertation. Voilà pourquoi nous avons agi le 31 mai dernier afin de défendre les agents des services publics, la qualité et la pérennité des services rendus à la population.

Davantage, dans le droit fil de ses décisions de congrès et en s'appuyant tant sur le Plan d'action de la FGTB que sur le préavis de grève à durée indéterminée déposé par la CGSP fédérale le 22 février, le Congrès appelle l'ensemble des secteurs et intersectorielles de l'IRW à entrer en actions continues ; le 31 mai 2016 étant le premier jour d'une grève pour en finir avec ce Gouvernement.

C'est donc avec une nouvelle équipe et des résolutions de combat que l'IRW a décidé de poursuivre les actions au-delà de la grève du 31 mai 2016.





Résolutions prises par le Congrès statutaire de l'IRW-CGSP ces 25 et 26 mai 2016

MOTION DU CONGRÈS DE L'IRW-CGSP 25 et 26 mai 2016

Réuni ce 26 mai 2016 en Congrès, l'Interrégionale wallonne de la CGSP a analysé la situation sociale.

Confrontés aux nombreuses attaques contre les services publics, tant de la part du Gouvernement fédéral que des dirigeants responsables des entreprises publiques.

Confrontés aux non-réponses du Gouvernement fédéral quant aux revendications syndicales.

L'ensemble des secteurs et intersectorielles de l'IRW ont décidé d'entrer en actions continues.

Complémentairement aux plans d'actions de la FGTB fédérale et de la CGSP fédérale.

S'appuyant sur le préavis de grève à durée indéterminée déposé le 22 février 2016 par la CGSP/ACOD, tout type d'actions sera couvert.

Chaque secteur appelle ses affiliés à répondre au mot d'ordre dans les prochains jours. Le 31 mai 2016 étant le premier jour d'une grève pour en finir avec ce Gouvernement. Tous mouvements et actions qui se poursuivront après cette date seront couverts.

L'IRW-CGSP appelle tous les travailleurs du privé à se joindre aux actions pour soutenir la défense du seul secteur redistributeur des richesses produites dans ce pays.

MOTION SUR L'ACTION SYNDICALE DÉPOSÉE PAR LE SECTEUR ADMI

Force est de constater que, depuis plusieurs mois, les échos sur les actions syndicales dévoilent un certain malaise au sein de nos militants. Il y a un sentiment de plus en plus croissant d'une distance entre les réalités et attentes du terrain et les décisions prises par les instances syndicales.

Le premier constat est un manque clair d'objectif politique. Quel est l'objectif final des actions et plans d'actions mis et à mettre en place. Il est impératif que les militants sachent pour quelles raisons ils sont mobilisés : faire tomber le gouvernement, empêcher la mise en place des politiques de celui-ci ou négocier celles-ci.

Le second constat est le sentiment de perte d'unité dans le discours. Il est évident qu'on ne peut être tous en phase avec des positions décidées. Mais les divergences d'idées ne peuvent apparaître que dans les instances où les débats ont lieu. Une fois une décision prise par cette instance, c'est tous ensemble que nous devons porter celle-ci auprès des militants, des citoyens et des autorités politiques. Ce n'est que par le biais de cette cohésion interne que le message pourra être porté haut et fort.

Ensuite, vient le rôle crucial de la façon de faire passer le message. Notre organisation syndicale a été la cible de commentaires scandaleux, relayés par une presse à la solde du pouvoir en place et des patrons. Lors de chacune de nos actions, la population n'a eu aucun relais sur les revendications qui ont mené aux actions. Le traitement de l'information par la presse audiovisuelle et écrite, tant dans ses éditions numériques que dans ses éditions papier, est clairement antisyndicale. Il est donc primordial de mettre en place une stratégie de communication pour contrer cette presse et d'insister encore plus sur les raisons de notre colère : expliquer les causes de la grève et pas l'action de grève elle-même.

Enfin le dernier constat porte sur l'action à proprement parler et son organisation.

Les plans d'actions mis en place ces derniers mois ont provoqué un sentiment de démobilisation de beaucoup de nos militants. Rassembler plus de 100 000 personnes dans les rues de la capitale est certes un succès en soi et un signal fort, mais le gouvernement fédéral y est cependant resté sourd. Nous revendiquons des actions plus fortes avec des

opérations ciblées sur les membres du gouvernement au minimum, jusqu'à la grève au finish.

Sur la mise en place des actions, la communication des décisions prises par les instances doit être plus rapide. Trop souvent les informations, tracts et affiches sont distribués tardivement, ce qui empêche une mobilisation encore plus forte de nos militants.

Il convient également d'évaluer les actions tant sur la réussite de la mobilisation, que sur les résultats obtenus.

À cette fin nous proposons qu'un groupe de travail « action syndicale » soit mis en place dans les structures afin de faire aux instances décisionnelles des propositions concrètes et ambitieuses sur base des objectifs que celles-ci lui auront donné.

En conclusion, il est indispensable qu'une cohésion et une coordination intersectorielle et interprofessionnelle soient mises en place de façon optimale afin de renforcer le lien entre les militants/délégués de terrain et les instances syndicales, mais également entre les Secteurs et Centrales syndicales.

Il y va, tant de la réussite de nos actions, que de la pérennité de notre organisation.

MOTION SUR LE DROIT DE GRÈVE DÉPOSÉE PAR LE SECTEUR AMiO

Notre vision du droit syndical

L'IRW-CGSP veut le respect de la négociation et de la concertation dans tous les niveaux de pouvoirs, ce qui implique qu'aucune décision ne pourrait être prise de façon unilatérale. Les différents comités de négociation ou de concertation doivent rester les seules instances décisionnelles et juridictionnelles.

L'exercice du droit de grève

Force est de constater que, depuis un certain temps, de nombreuses attaques visant à restreindre et entraver le droit de grève se développent. Tous les moyens sont bons actuellement pour porter atteinte à notre crédibilité et à la force syndicale que nous constituons lorsque nous sommes en nombre dans les rues (médiatisation de débordements et manipulation des messages qu'on tente de faire passer avec pour conséquence le détournement de l'opinion publique, renforcement de l'individualisme, utilisation de l'outil judiciaire contre les délégués, appels aux huissiers sur les piquets de grève...). Heureusement, certaines attaques ont pu être combattues comme par exemple lors des grèves à l'Athénée royal d'Uccle I. La volonté du Bourgmestre était d'empêcher purement et simplement le mouvement. Nous avons alors saisi le Conseil d'État selon la procédure d'extrême urgence visant

la suspension de l'exécution de la décision du Bourgmestre d'interdiction de manifester face à l'école, sur le trottoir.

L'arrêt du Conseil d'État, appelé arrêt Minet du 22 avril 2011, a cassé cette décision.

Nous devons combattre toute forme de réduction unilatérale du droit de grève.

Le gouvernement fédéral, dans sa feuille de route, demande l'instauration du service garanti (dit aussi service minimum), notamment au sein de la SNCB et des prisons.

Nous devons également nous rendre à l'évidence... Au sein même de notre structure, nous manquons de cohérence et d'une vision stratégique globale. Ce qui nuit à nos actions, à notre crédibilité et qui, in fine, sert à alimenter l'atteinte au droit de grève.

L'IRW-CGSP :

- **Demande plus de dialogue et de solidarité** entre les secteurs de la CGSP-ACOD et de la FGFB-ABVV pour renforcer notre cohésion et notre pouvoir de persuasion dans nos actions. Notre crédibilité en dépend !
- **Refuse tout service minimum/garanti** qui n'a pas été négocié par consensus. Par principe, la CGSP AMiO s'oppose totalement à la mise en place de services minimum/garanti. Toutefois, elle pourrait accepter de rentrer en négociation pour les structures nécessitant la garantie de la sécurité des personnes. In fine, si aucun consensus n'est dégagé dans le cadre d'une négociation, le système ne sera pas mis en place de force ! Actuellement, la CGSP AMiO ne voit pas quels secteurs autres que ceux déjà inscrits dans ce système qui pourraient être concernés par un service minimum/garanti.
- **Refuse le recours à de nouvelles méthodes d'organisation du travail** mises en place telles que, par exemple, le télétravail. Les conditions d'application ne doivent pas permettre à l'employeur de contourner les actions syndicales. À titre d'exemple, la circulaire de l'administration régionale prévoit que le télétravail s'applique à un ou plusieurs jours fixés en accord avec le travailleur. Il n'est donc pas possible d'en changer pour tenter d'entraver le mouvement. Au fédéral, le télétravail fonctionne à la carte. Il est donc très facile de contourner les mouvements en plaçant les travailleurs en télétravail le jour du mouvement. Nous disons « NON » au télétravail déguisé.
- Propose une réflexion aux hautes instances syndicales quant à une **revalorisation des indemnités de grève** afin d'amortir l'augmentation du coût de la vie et ainsi réduire la perte financière d'une journée de grève.

CETA : l'urgence de la riposte

Le CETA (acronyme de Comprehensive Economic and Trade Agreement) est l'accord de libre-échange négocié entre l'Union européenne et le Canada. Il fait partie de la nouvelle génération d'accords de libre-échange de grande envergure, au même titre que le TTIP (UE-USA, toujours en négociation), le TPP (accord de partenariat transpacifique, conclu en 2015) et le TISA (Accord sur le commerce des services, toujours en négociation également). Ces traités ont pour point commun qu'ils désinvestissent l'État de droit pour accorder les pleins pouvoirs aux multinationales.

Le CETA, dont le texte a été clôturé en 2015, **doit être approuvé par le Conseil européen en octobre 2016**, et ratifié ensuite par le Parlement européen en fin d'année. Cet accord comporte exactement les mêmes dangers que le TTIP, dont il est en quelque sorte le « cheval de Troie ».

Si le CETA venait à être ratifié, cela aurait un impact extrêmement destructeur sur tous les aspects de la vie, impact qui découlerait d'une nouvelle organisation de la société basée sur une course au moins-disant social, environnemental et fiscal.¹

Le CETA aurait en effet des conséquences dévastatrices, entre autres :

- **sur la démocratie**, en remettant en cause, via notamment une dérégulation systématique et instituée ainsi qu'un système d'arbitrage privé entre entreprises et États, la souveraineté décisionnelle des parlements et représentants politiques locaux élus.
- **sur les droits humains, les normes sociales et environnementales**, en misant sur une ouverture massive à la concurrence qui, sans aucune clause de protection contraignante, entraînera automatiquement un nivellement vers le bas de toute norme.
- **sur les pouvoirs locaux et régionaux**, notamment en dérégulant

au maximum l'accès aux marchés publics.

- **sur les services publics**, via les clauses de la « liste négative », de l'« effet de cliquet » et du « statu quo », qui rendent irréversibles toute ouverture à la libéralisation et empêchent la prise en compte par le public d'éventuels nouveaux besoins de services.
- **sur la souveraineté alimentaire**, en permettant l'abaissement des normes sanitaires et l'entrée massive sur le marché européen d'aliments et de semences transgéniques.
- **sur la régulation financière**, en augmentant les possibilités de concurrence fiscale et en empêchant toute capacité des États d'instaurer des normes régulatrices pour éviter de nouveaux crashes financiers.
- mais aussi sur l'emploi, la propriété intellectuelle, la protection de la vie privée, l'agriculture locale, la culture, ...

Jusqu'à présent, le CETA ne fait pas l'objet d'une réelle opposition de la part de l'opinion publique ni des groupes progressistes au Parlement européen. La raison en est que le Canada est perçu, dans l'imaginaire collectif, comme un pays sympathique, inoffensif, avec lequel il ne peut être dangereux de conclure un accord.

Or, tout sympathique que nous apparaisse le Canada, il s'agit ici de dénoncer les conséquences que ce traité aura à tous les niveaux de la société, tant sur les citoyens européens que canadiens. Par ailleurs, si le CETA est adopté, il ouvrira une voie royale au TTIP.

Des brèches existent

Le Parlement wallon et le Parlement bruxellois ont récemment voté une résolution actant leur refus de déléguer leur vote au gouvernement belge pour voter le CETA. **Cette prise de position**

est donnée en exemple dans tous les réseaux militants d'Europe, et elle n'a été possible que grâce à la mobilisation conjointe de tous les acteurs de la société civile, en ce compris les syndicats ! Les villes et provinces du Canada et d'Europe se prononcent par centaines contre cet accord. Dans une entrevue avec le Secrétaire général de la CES, la Ministre canadienne du commerce Chrystia Freeland a déclaré vouloir revoir certains aspects du traité, notamment en ce qui concerne l'indispensable protection des services publics, reconnaissant ainsi à demi-mot le danger qu'il représente.

Comment agir ?

L'urgence est d'empêcher la ratification du CETA par le Conseil en septembre prochain, en faisant en sorte qu'un maximum d'États membres s'oppose à celle-ci.

Comment faire ? En parler autour de soi, sensibiliser les camarades, collègues, amis ; contacter les relais politiques locaux ; diffuser massivement les campagnes et appels à l'action ; ...

Une série d'actions nationales, européennes et internationales sont prévues dès ce mois de juin.

Pour rester informé-e et actif-ve, **rendez-vous le 20 septembre à Bruxelles** pour une **manifestation nationale** contre le CETA, et sur le site www.cgspwallonne.be ou celui de la plateforme belge, regroupant notamment les principaux syndicats du pays, www.stopttip.be où sont disponibles toutes les informations concernant les moyens d'action disponibles.

Seule une mobilisation forte, sur tous les fronts, permettra de renverser la vapeur et d'empêcher que soient impunément bradés nos droits fondamentaux, nos services publics et notre démocratie.

1. Pour des explications détaillées du contenu de l'accord CETA et de ses enjeux, voir nos articles sur www.cgspwallonne.be

Élections sociales 2016 :

la FGTB se maintient et progresse dans le non-marchand

Le SPF Emploi a rendu publics les résultats provisoires des élections sociales 2016. Les résultats définitifs, quant à eux, seront connus en novembre.

La FGTB tient avant toute chose à remercier toutes celles et ceux qui lui ont fait confiance !

La FGTB s'engage auprès des travailleurs à défendre leurs conditions de travail tant au niveau salarial que du point de vue de la sécurité, de la santé, du bien-être et de l'équilibre vie privée-vie professionnelle.

Elle souhaite également témoigner de tout son soutien à ses délégués, anciens et nouveaux, qui vont être amenés à travailler dans un contexte politique, économique et social difficile.

La FGTB et ses délégués resteront une force de contre-propositions construc-

tives face à un patronat et un gouvernement qui entendent déconstruire toutes les conquêtes sociales des travailleurs au nom d'une austérité aveugle et injuste.

Une telle force est plus que jamais nécessaire.

Au vu des premiers chiffres globaux diffusés, on peut constater :

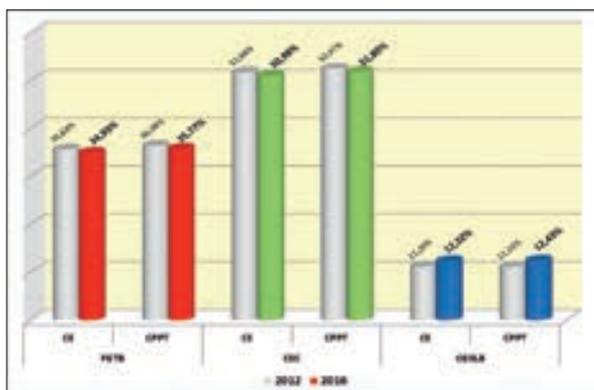
- une consolidation des résultats obtenus en 2012 tant au Conseil d'entreprise qu'au Comité pour la prévention et la protection au travail ;
- une nouvelle progression dans le non-marchand par rapport à 2012, ce qui conforte la FGTB comme représentant de tous les travailleurs. Cette progression se marque tant en Flandre, à Bruxelles qu'en Wallonie. Au Conseil d'entreprise mais aussi au Comité pour la prévention et la protection au travail (entreprise de 50

salariés). En voix et en sièges. Cette progression constitue indéniablement une belle victoire dans un secteur où la FGTB a longtemps été marginalisée ;

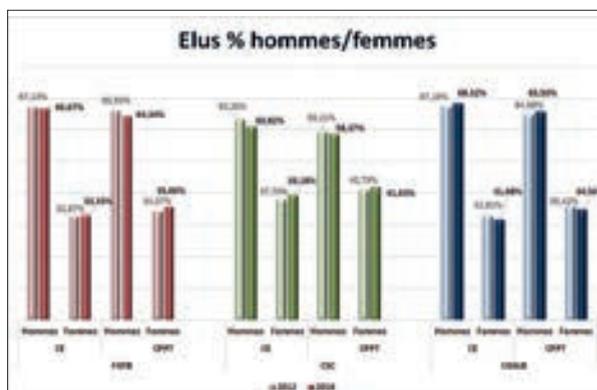
- une progression du nombre de femmes élues dans les CPPT des secteurs marchand et non-marchand. Cette meilleure représentation des femmes dans les organes de concertation entraînera des mesures plus justes et plus équilibrées en entreprises ;
- la FGTB reste le premier syndicat de Wallonie dans le secteur économique.

La FGTB et ses délégués resteront une force de contre-propositions constructives face à un patronat et un gouvernement qui entendent déconstruire toutes les conquêtes sociales des travailleurs au nom d'une austérité aveugle et injuste.

Une telle force est plus que jamais nécessaire.



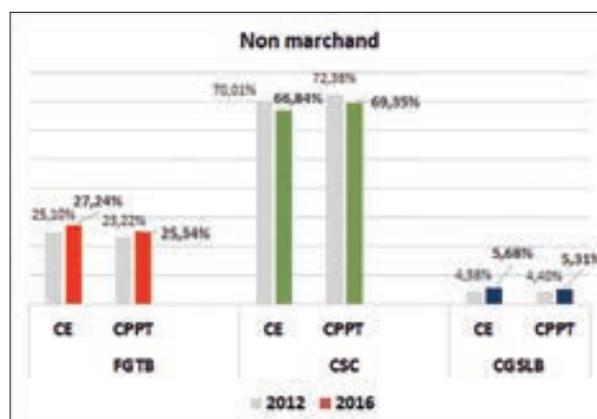
Résultats globaux en voix : le statut quo



On avance lentement mais sûrement: d'élection en élection le nombre de femmes élues progresse tant au CE qu'au CPPT



La FGTB reste le premier syndicat de Wallonie dans le secteur économique et progresse dans le non-marchand



Depuis plusieurs élections, la FGTB marque des points dans le non-marchand en Wallonie et en Flandre

Article paru dans *Syndicats* n° 10 du 27 mai 2016

Création d'une nouvelle agence Frontex : un déni des droits humains

Les députés européens s'apprêtent à voter pour la création d'une nouvelle agence Frontex : un déni des droits humains

Ce 30 mai, la Commission Libertés civiles, Justice et Affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen s'est prononcée en faveur du remplacement de Frontex par un corps de garde-frontières et de garde-côtes européen. Cette nouvelle agence sera une version renforcée de l'agence Frontex à l'abri de tout contrôle indépendant, sans mécanisme efficace permettant de mettre en cause sa responsabilité en cas de violation des droits humains, mais dotée de plus de pouvoirs.

La Commission LIBE a adopté une version du texte qui contribuera à renforcer une perception erronée de la migration comme menace à la sécurité, et qui se concentre uniquement sur le contrôle aux frontières et le non-franchissement des frontières. Cette version ignore les inquiétudes liées au respect des droits fondamentaux et à l'absence de mandat de sauvetage pour l'agence, et ne répond pas à l'urgence de la situation humanitaire aux frontières extérieures de l'Union européenne.

Frontex, borderline

Depuis 2004, l'agence Frontex qui coordonne la gestion du contrôle aux frontières extérieures de l'Union européenne, a vu ses compétences augmenter de façon constante, sans contrôle indépendant sur ses activités : déploiement de contingents d'action rapide (2007), administration du système de surveillance des frontières (2012), possibilité d'intercepter des personnes en mer et de les débarquer hors de l'UE (2014), multiplication du budget par 13 en dix ans.

Malgré les nombreuses critiques relatives aux risques de violations des droits, y compris celles émises par les Nations unies ou les instances européennes de défense des droits, l'UE maintient sa politique et assure à l'agence une impunité qui contraste avec sa croissante capacité d'action et de déploiement.

La création d'une « nouvelle » agence renforce cette logique sécuritaire, nourrie de moyens techniques quasi-militaires (satellites, radars, hélicoptères, drones), sans quasiment aucun contrôle. Une fois de plus, l'Europe se barricade et tente de mettre à distance celles et ceux qu'elle identifie à tort comme une menace : des hommes, des femmes et des enfants qui tentent de fuir la guerre, la persécution et la misère. Ceci est inacceptable pour les organisations membres de Frontexit qui demandent que l'agence, incompatible avec le respect des droits fondamentaux, ne soit pas renforcée mais supprimée.



Retour en force

Si le texte est approuvé, le règlement permettra probablement à l'agence d'organiser des opérations de retour forcé d'un État « tiers » vers un autre État « tiers », sans mettre en place les garanties nécessaires pour assurer le respect du principe de non-refoulement. Le vote imminent du laissez-passer européen, pensé pour accélérer les procédures de renvoi forcé, viendrait également aggraver cette situation.

Au-delà de son rôle central dans le domaine des retours forcés, la nouvelle agence verra également ses pouvoirs étendus dans celui de la collecte et du traitement des données personnelles des personnes migrantes, devenant ainsi un « hub » de données personnelles. En dépit de l'avertissement lancé par le Contrôleur européen de la protection des données, les députés vont probablement voter un texte qui permettra de traiter ces informations sans les garanties nécessaires en matière de protection des données.

Un vide juridique

En outre, le mécanisme de plainte proposé ne répond pas aux exigences d'indépendance et n'apporte pas de solution au problème structurel de non-responsabilité juridique de l'agence, déjà présent dans le mandat actuel de Frontex. Il semblerait que l'UE ne veuille pas régler le grave problème d'impunité – maintes fois dénoncé par la campagne Frontexit et par le Médiateur européen – en dépit de cas avérés de violations des droits humains pendant les opérations conduites par l'agence.

La Campagne Frontexit exhorte donc tous les eurodéputés à voter contre le nouveau règlement en commission et le 5 juillet en séance plénière : les migrants ne sont pas des menaces à la sécurité. Le cas échéant, l'Union européenne devrait établir une agence européenne de recherche et de sauvetage plutôt que de renforcer un appareil quasi-militaire qui met en danger les migrants et les réfugiés.

*Article mis en ligne sur le site du CNCD le 30 mai 2016
www.cncd.be*

Électricité : gardez un œil sur votre contrat !

D'année en année, parfois discrètement, parfois plus brutalement, votre facture d'énergie grossit. La libéralisation du secteur n'a pas tenu ses promesses en termes de prix bas, et il se peut que votre contrat avec votre fournisseur ne soit pas le plus avantageux. Il est donc essentiel de faire une mise à jour !

« Par rapport à 2007 (date de la libéralisation de l'énergie, ndlr), le prix final de l'électricité a augmenté en moyenne de 44,09 % pour un client domestique. En valeurs absolues, le prix facturé au consommateur résidentiel a augmenté, en moyenne, de 305,22 EUR/période (+60,87 %) en Flandre, de 213,44 EUR/période (+35,42 %) en Wallonie et de 110,07 EUR/période (+18,81 %) à Bruxelles. » C'est l'un des constats présentés dans l'étude sur « les composantes des prix de l'électricité et du gaz naturel, réalisée par la CREG (Commission de régulation de l'Électricité et du Gaz », en mars dernier.

Le SPF Économie mentionne quant à lui une brutale augmentation de 11,9 % entre 2014 et 2015 du prix de l'électricité. Il indique dans son rapport annuel qu'outre les coûts de distribution et de transport, « divers impôts et taxes exercent également une influence non négligeable sur l'évolution de ces prix (par exemple, la hausse de la TVA pour l'électricité depuis septembre 2015). » Le gouvernement Michel a en effet augmenté le pourcentage de TVA de 6 % à 21 % à compter de septembre 2015. Pour un ménage résidentiel moyen, la facture d'électricité augmente de ce fait d'un peu plus de 100 € par an (source : CREG).

La libéralisation du marché de l'énergie, couplée aux récentes décisions gouvernementales en matière de TVA ne sont donc pas favorables aux ménages. De même, la CREG mentionne que ce sont souvent les produits les plus chers les plus vendus. 63 % du marché de l'électricité est occupé par les offres les plus coûteuses. Les formules les moins chères ne représentent que 3 % de parts de marché.

Attention aux contrats dormants !

Mais de quoi s'agit-il ? Les contrats dits dormants sont ceux qui concernent les produits qui ne sont plus proposés aux nouveaux clients et n'apparaissent donc pas dans les résultats des simulateurs de prix. Il ne s'agit pas de cas isolés. De très nombreux consommateurs, peut-être vous ou vos proches, ont signé un contrat, en 2007 par exemple, avec un nouveau fournisseur d'énergie. Des années plus tard, le plan tarifaire en question a très probablement évolué, et n'est peut-être même plus disponible pour les nouveaux clients. Pourtant, il vous est toujours appliqué. Est-il encore avantageux ? Comment le savoir : en comparant votre produit (et fournisseur) avec les autres offres actuelles. Une démarche simple qui pourrait apporter son lot d'économies.

Il serait donc possible de réaliser des économies sans nécessairement changer de fournisseur, mais en changeant tout simplement de plan tarifaire. D'où la nécessité de bien connaître le marché et les offres actuelles, de rester vigilant et de mettre les mains dans le cambouis pour voir si l'on paie bien « le juste prix » pour son énergie.

Le CREG peut vous y aider, en mettant notamment à la disposition du consommateur son aperçu mensuel et semestriel des prix par fournisseur et par produit.

* Consulter toutes les publications de la CREG :
www.creg.be

Article paru dans syndicat
FGTB n°10 du 27 mai 2016



Rappel de la « Déclaration de principe » de la FGTB

1. Émanation directe des forces laborieuses organisées, la FGTB proclame que l'idéal syndicaliste, visant à la constitution d'une société sans classes et à la disparition du salariat, s'accomplira par une transformation totale de la société.
2. Née de la lutte des classes, elle tient à souligner l'évolution de celle-ci en une lutte non moins vigoureuse de l'ensemble des producteurs contre une oligarchie bancaire et monopoliste, devenue maîtresse souveraine de tout l'appareil de production.
3. Dans un esprit d'indépendance absolue vis-à-vis des partis politiques et respectueuse de toutes les opinions, tant politiques que philosophiques, elle affirme vouloir réaliser ses buts par ses propres moyens et en faisant appel à l'action de tous les salariés et appointés en particulier et de toute la population en général, les intérêts tant moraux que matériels de la très grande majorité de celle-ci étant identiques ou parallèles à ceux des ouvriers, employés et techniciens.
4. Le mouvement syndical acceptera le concours du ou des partis qui joindront leur action à la sienne pour la réalisation de ses objectifs sans se considérer obligé à leur égard et sans qu'ils puissent s'immiscer dans la conduite de l'action syndicale.
5. Le mouvement syndical veut réaliser un véritable régime de justice sociale visant à situer chacun à sa place dans la société. Pour assurer à chacun, en fonction de son travail et de ses besoins, la part de richesses qui lui revient, il déclare qu'il est indispensable de compléter la démocratie politique par une démocratie économique et sociale. À cet effet, il entend que le travail, créateur de toutes les valeurs et source de tous les biens, soit enfin considéré comme facteur primordial, les autres facteurs n'étant que subordonnés ou parasites.
6. Ses origines, son caractère et les permanences de son idéal, le désignent pour être l'élément moteur principal de cette révolution constructive.
7. Dans un esprit de justice, il répudie formellement les fausses valeurs, comme les droits de naissance et d'argent, consacrées par le régime capitaliste. De l'exploité, réduit à vendre sa force de travail, il veut faire un libre participant à l'œuvre commune de production.
8. Il s'attachera dès lors, selon ses conceptions à amener la création d'organismes dont le but final doit être de donner aux forces de travail la gestion de l'économie transformée au bénéfice de la collectivité.
9. Le syndicalisme n'entend pas supplanter les partis dans leur action politique. C'est en leur qualité de producteur qu'il fait appel aux travailleurs, car c'est de leur condition économique que dépendront leurs perspectives de développement social, intellectuel et culturel.
10. Pour mener à bien cette tâche émancipatrice, il ne doit avoir à subir aucune contrainte, c'est pourquoi il se refuse à son intégration à quelque degré que ce soit, dans un quelconque système corporatif.
11. Le syndicalisme accepte l'idée de nation et, dans le cadre d'une démocratie politique, économique et sociale, il prendra ses responsabilités, en vue du maintien et du renforcement de la démocratie.
12. Il estime que la socialisation des grands trusts bancaires et industriels s'impose et qu'il convient également d'organiser, diriger et contrôler le commerce extérieur.
13. Rejetant l'idée de la gestion étatique ou bureaucratique, il entend que la gestion des entreprises nationalisées soit confiée aux travailleurs (techniciens, employés et ouvriers) et aux consommateurs, préalablement organisés au sein de Conseils de direction et de coordination de l'économie nationale.
14. Le mouvement syndical belge poursuivra la réalisation de ses buts et objectifs en collaboration avec les organismes syndicaux internationaux se réclamant de la démocratie.
15. Afin de libérer le travailleur de la crainte sociale et de lui donner la garantie qu'en échange de son labeur, il sera prémuni contre les fléaux et les maux résultant de sa condition, le mouvement syndical défend non seulement les réformes de structure et la transformation de la société capitaliste mais aussi les revendications immédiates des travailleurs. Conscient de la grandeur de sa mission humanitaire, le syndicalisme se déclare apte à mener à bien ces tâches multiples, car il forme par le bloc indivisible des forces du travail, l'un des éléments de base de la société de demain.

R. Vansaingele



Flash info CGSP/ACOD/SLFP/VSOA

Pour une amélioration de la Convention collective 2015/2016

Dans un contexte peu favorable à de nouvelles revendications au niveau de la Convention collective approuvée aux 2/3 des voix à la Commission paritaire du 27 avril 2016, le front commun CGSP/ACOD/SLFP/VSOA obtient les modifications suivantes.

Les mesures suivantes valent pour les prestations des années 2015-2016-2017-2018-2019 (avec implémentations différentes suivant les propositions) :

1. Augmentation salariale de minimum 0,5 % de la masse salariale pour les populations M4 à V6.
2. Jour de congé extra pour tout le personnel si le KPI Group de l'année est égal ou supérieur à 120 %.
3. Jour de congé supplémentaire à 55 ans. Le jour de congé attribué à 60 ans est avancé et donné à l'âge de 55 ans. Lors des négociations portant sur le « travail faisable », la pérennité de cette mesure au-delà de ces 3 années sera discutée.
4. Analyse visant une optimisation de l'avantage non-récurrent pour les populations n'atteignant pas le plafond. Cette analyse portera sur la recherche de pistes créatives visant à étendre l'assiette sur laquelle porte l'avantage non-récurrent. Timing : Q4 2016.
5. Gestion du stress
 - **Initiative** : Proximus s'engage, sur base trimestrielle à prévoir un moment antistress pendant les heures de travail.
 - **Public-cible** : tous les opérateurs « phone sales agent » et collaborateurs à qui est payé une prime opérateur.

Notre objectif : Lutter/communiquer/négocier, pour de meilleures conditions de travail favorisant l'ensemble des agents contractuels et statutaires de Proximus.

Vous pouvez compter sur nous !

Éditeurs responsables: Éric Halloin et Jean-Claude Philippon

PROXIMUS

Convention collective 2015/2016

Encore des améliorations !

La convention collective 2015/2016 a été approuvée lors de la commission paritaire du 27 avril 2016 avec une très courte majorité des 2/3.

C'est à cette même commission paritaire que le dossier plans de départ a été approuvé. A ce jour, nous ne connaissons pas encore le pourcentage exact de collègues qui ont répondu favorablement à la proposition de départ anticipé mais il ne fait aucun doute que la majorité des membres du personnel dans les conditions quittera bientôt l'entreprise.

Dans la foulée de cette commission paritaire, la CSC Transcom a introduit un protocole de désaccord sur le dossier de la convention conformément au statut syndical, les trois organisations se sont donc retrouvées à la table des négociations pour tenter d'encore améliorer le dossier global de la convention collective. Ces ultimes journées de négociation ont permis d'obtenir les résultats suivants :

1. Augmentation salariale de minimum 0,5 % de la masse salariale pour les populations M4 à V6 (augmentation annuelle via le Merit).
2. Un jour de congé extra pour tout le personnel si le KPI Group de l'année est égal ou supérieur à 120 %
3. Un jour de congé supplémentaire à 55 ans. Le jour de congé attribué à 60 ans est avancé et donné dès l'âge de 55 ans. Lors des négociations portant sur le "travail faisable", la pérennité de cette mesure au-delà de ces 3 années sera négociée.
4. Analyse visant une optimisation de l'avantage non-récurrent pour les populations n'atteignant pas le plafond. Cette analyse portera sur la recherche de pistes créatives visant à étendre l'assiette sur laquelle porte l'avantage non-récurrent. Timing : Q4 2016
5. Gestion du stress
 - Initiative: Proximus s'engage, sur base trimestrielle à prévoir un moment anti-stress pendant les heures de travail.
 - Public-cible: Tous les opérateurs « phone sales agent » et collaborateurs à qui est payé une prime opérateur.

Ces mesures valent pour les prestations des années 2015-2016-2017 / 2017-2018-2019 (avec implémentation différente suivant les propositions).

Une fois de plus, le front commun a fait preuve de ténacité et de pragmatisme pour défendre au mieux les intérêts de ses affiliés .

Flash spécial

Des informations parues ce vendredi 17 juin dans la presse écrite faisaient état d'une possible remise en cause de l'accord du gouvernement au sujet des conditions générales du plan de départ. Interrogée à ce sujet, la direction de Proximus a été totalement rassurante. Le conseil des Ministres a bel et bien émis un avis favorable et n'envisage nullement de revenir sur sa décision.

STOP AUX 2 POIDS 2 MESURES

Les bénéfices des entreprises et les dividendes des actionnaires augmentent, la fraude et l'évasion fiscales se généralisent, sur le podium des paradis fiscaux d'Europe, la Belgique a gagné la médaille d'argent...

Pourtant le gouvernement :

- bloque les salaires des travailleurs,
- flexibilise le marché du travail (fin des 38H/semaine, temps partiel avec horaire 24h à l'avance...),
- porte l'âge légal de la pension à 67 ans,
- appauvrit les jeunes, les femmes et les pensionnés,
- fait la chasse aux travailleurs sans emploi et aux malades,
- coupe dans notre sécurité sociale et nos services publics tant au niveau des infrastructures que des emplois et des conditions de travail...

Des alternatives existent pour une société juste et solidaire !

- La réduction collective du temps de travail avec maintien des salaires et embauches compensatoires **pour des emplois et une vie de qualité pour toutes et tous !**
- L'indexation automatique des salaires et des allocations sociales, la liberté de négocier et des barèmes salariaux **pour plus de pouvoir d'achat !**
- Une imposition globalisée de tous les revenus et des moyens supplémentaires pour la lutte contre la fraude **pour une fiscalité juste !**
- Des investissements au niveau des emplois et des infrastructures **pour des services publics forts et de qualité accessibles à tous !**
- La pension à 65 ans, un atterrissage en douceur par la réduction du temps de travail ou une réduction de la carrière pour les fonctions pénibles (crédit-temps, RCC,...) **pour des fins de carrière dignes !**

Rejoignez la résistance syndicale !

Le 24 juin 2016 : grève nationale

Le 29 septembre 2016 : manifestation nationale en front commun

Le 7 octobre 2016 : grève générale en front commun

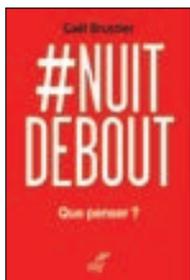
 [syndicatFGTB](#)

 [@syndicatFGTB](#)

FGTB

Ensemble, on est plus forts

À LIRE



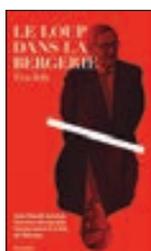
Nuit Debout

Gaël Brustier décrypte *Nuit Debout*, ce mouvement de contestation né le 31 mars 2016 au soir à Paris, et qui s'étend aujourd'hui à plusieurs villes de France.

Le politologue a passé des nuits à rencontrer, discuter et, parfois, sympathiser avec les militants. Il a assisté, en spectateur attentif, aux assemblées générales et aux débats les plus marquants. Antilibéraux, démocrates, progressistes, de qui les militants de *Nuit Debout* sont-ils les enfants ? Constituent-ils un Podemos à la française ? Fruit d'une enquête minutieuse, ce livre revient sur la genèse, la formation et l'éventuel projet politique de *Nuit Debout*.

Gaël Brustier est un chercheur français en Sciences politiques.

Gaël Brustier, *Nuit Debout. Que Penser ?*, Éd. du Cerf, Paris, mai 2016, 112 p., 9 €.

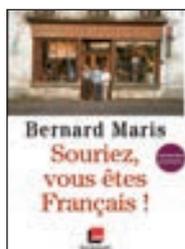


Le loup dans la bergerie

Comment a-t-on pu placer à la tête de l'Union européenne Jean-Claude Juncker, l'homme qui incarne le cynisme des paradis fiscaux ? L'homme n'est pas sorti du chapeau un beau matin. Il a une histoire et une œuvre politiques. Affable et humaniste en public, il est en coulisse le protecteur de l'opacité et des arrangements occultes. Dr Jekyll et Mr Hyde. Au Luxembourg, l'hyperclasse financière dicte sa loi. La politique est soumise aux lobbies et la souveraineté se monnaie au plus offrant. Telle est sa pratique politique.

Franco-norvégienne, **Eva Joly** a été désignée Européenne de l'année en 2002. Députée européenne depuis 2009, elle a été candidate à l'élection présidentielle d'EELV en 2012.

Eva Joly, *Le loup dans la bergerie*, Éd. des Arènes, Paris, avril 2016, 158 p., 15 €.



Souriez, vous êtes Français !

Son humour, son sourire, sa culture, son ironie parfois, tout cela nous manque. Mais, le temps d'un livre, il nous revient, comme pour délivrer un message, déjà distillé l'été 2014 sur France Inter, dans une série de courtes émissions. Il s'agissait de défendre le modèle français, contesté de toutes parts et voué aux gémonies. Serait-ce un mal que la protection sociale y protège mieux qu'ailleurs ? Ou que les travailleurs français soient contents de pouvoir revenir de congés bronzés, au lieu de courir tout le temps ? Être assisté n'est ni un drame ni une honte, mais une sécurisation bienvenue.

Bernard Maris, journaliste, romancier, économiste, est mort le 7 janvier 2015 dans les attentats contre Charlie Hebdo.

Bernard Maris, *Souriez, vous êtes Français !*, Éd. Grasset, Paris, mai 2016, 144 p., 15 €.



Contre toutes les dominations

Salariés, travailleurs précaires, chômeurs, nous n'avons que trop confié notre avenir et nos aspirations à ceux qui nous exploitent. Aujourd'hui, face à l'ampleur de l'offensive antisociale et sécuritaire, il est urgent de reprendre goût à la lutte, à la grève, de redescendre dans nos rues et de nous réapproprié ces espaces populaires de combat et de solidarité que devraient être les syndicats. À la fois pratique et projet de société, l'anarcho-syndicalisme, bien que né à la fin du XIXe siècle, reste le moyen le plus indiqué, pourvu qu'on s'efforce de le (re)penser en phase avec les réalités actuelles, pour en finir avec toutes les dominations. L'enjeu, pour nous tous et toutes, n'est pas seulement défensif : il s'agit surtout, à terme, de reconquérir le temps de vivre.

Historien de formation, **Guillaume Goutte** (né en 1988) est spécialiste des mouvements libertaires.

Guillaume Goutte, *Pour l'anarcho-syndicalisme : Contre toutes les dominations*, Nada éditions, Paris, mai 2016, 108 p., 8 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Un Congrès, une motion, un combat !
- 4 / Dossier • Congrès statutaire de l'IRW-CGSP : l'IRW en ordre de marche !
- 7 / International • CETA : l'urgence de la riposte
- 8 / Élections sociales • Élections sociales 2016 : la FGTB se maintient et progresse dans le non-marchand
- 9 / Réfugiés • Création d'une nouvelle agence Frontex : un déni des droits humains
- 10 / Énergie • Électricité : gardez un œil sur votre contrat !

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 11 / Édito • Rappel de la « Déclaration de principe » de la FGTB
- 12 / Flash info CGSP/ACOD/SLFP/VSOA
- 13 / Proximus - Convention collective 2015/2016 / Flash spécial
- 14 / Stop aux 2 poids 2 mesures
- 15 / À lire

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11